

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2008

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents :

M. GIRARD Claude, MME DEBUISSON-KAUFMANN Marie-Claire, M. JUIF André,
M. BARRALON Guy, M. COURBOT Gilles, M. GARCIA Michel, M. GEHANT Pascal, M. JOMARD
Norbert,
M. LAUDIE Marc, M. MONDOLONI Jean-Pierre, M. MORGEN Jean-Paul, M. MONPOINT Christophe

Absents :

M. PELLETEY Hubert donne procuration à M. GIRARD Claude
M. BARB Jacques donne procuration à M. MORGEN Jean-Paul

Secrétaire de séance : M. JUIF André

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**
- 2. Budget : décision modificative**
- 3. Demandes de subventions**
- 4. Pénalité entreprise (travaux CLA)**
- 5. Déclaration d'intention d'aliéner**
- 6. Dénominations de rues**
- 7. Tarifs CLA**
- 8. Questions diverses**

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint.

Monsieur COURBOT Gilles arrive à 21h00

Monsieur LAUDIE Marc arrive à 21h20 (excusé, il avait signalé qu'il arriverait en retard)

1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur MORGEN Jean-Paul souhaite modifier « le point 4 » du compte rendu de la séances du 28/11/2008, il rappelle qu'il n'est pas conforme à ce qui a été décidé lors du dernier Conseil. Il propose d'inscrire pour les travaux de voirie rue du Vieux Moulin le résumé suivant :

Suite au débat M. le Maire propose de rencontrer la SCREG afin de définir avec celle-ci la meilleure solution à adopter pour palier aux problèmes de cette voirie, signaler dans le même temps le problème du décaissement des accotements car selon les informations de M. Courbot il n'y a pas lieu de décaisser sur la totalité de la longueur de la voirie d'où la nécessité d'établir un nouveau devis.

Monsieur le Maire propose de se faire accompagner de Monsieur Courbot.

A la suite de cette proposition le conseil opte pour l'inscription d'un montant de 56000 Euros pour la voirie rue du Vieux Moulin et donne le feu vert au Maire pour négocier la meilleure transaction possible.

Monsieur le Maire soumet au vote cette nouvelle proposition,
le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2008 ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

2 – Budget : décision modificative

Monsieur le Maire informe les Elus que ce point est annulé, il n'y a plus lieu de prendre une décision modificative. Le chapitre 012 présentait un montant négatif de 400€, aujourd'hui même le centre de gestion vient de rembourser à la commune une avance en trésorerie s'inscrivant à ce même chapitre et comblant ainsi ce déficit.

3- Demandes de subventions

Amendes de Police

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions au titre des amendes de Police pour la mise en place :

- d'un miroir, lotissement des Terrières
- un panneau Stop, en sortie des habitations « Territoire Habitat »

Devis : panneaux + miroir : 752,50 € HT

- éclairage : 1 lampe rue du Bromont, 1 lampe grande rue (vers chalet en bois), 1 candélabre rue du Bromont au niveau du carrefour vers les ralentisseurs.

Devis éclairage de 3 705,50 € HT

A l'unanimité, les Elus autorisent le Maire à demander des subventions au titre des Amendes de Police

D.G.E.

Monsieur le Maire propose également de solliciter des subventions au titre de la DGE pour :

- rue des Roseaux : réfection de la voirie (défoncée suite au trafic routier pour la viabilisation des terrains au lotissement des Roseaux) devis estimé à 8980€ H.T.(enrobé, remise à niveau de tampons)

- Trottoir Territoire Habitat (nécessité de relier l'impasse de la Jaïmont à la rue du Vieux Moulin) devis estimatif. s'élevant à 2987,50 € H.T.

A l'unanimité, les Elus autorisent le Maire à demander des subventions au titre de la DGE

4-Pénalité entreprise (travaux CLA)

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise Courvoisier n'avait pas respecté ses délais pour les travaux effectués au CLA et que la municipalité est en droit de réclamer des pénalités de retard de 757,22€, afin d'appliquer cette pénalité une délibération doit être prise au sein du Conseil Municipal.

A l'unanimité, les Elus autorisent le Maire à signer un titre afin de percevoir cette pénalité de retard.

5-Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant un local commercial d'une superficie totale de 52a09ca, parcelle cadastrée section B n°653, la commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

6-Dénominations de rues

Monsieur le Maire informe que le service des Impôts nous réclame des délibérations pour chaque nomination de rues ou d'impasses, il soumet au vote les dénominations suivantes (dénommées lors de précédents conseils)

- Impasse de la Jaïmont (Territoire Habitat)
- Rue des Oeuches (CD46 vers la rue des Acacias)
- Passage Maurice Bugnard (situé sur le côté de la Mairie)

A l'unanimité les Elus autorisent le Maire à signer ces délibérations pour les dénominations ci-dessus.

7- Tarifs CLA

Monsieur GARCIA Michel souhaite que le tarif de location du CLA soit augmenté, il informe les Elus que le tarif actuel est nettement inférieur aux tarifs appliqués dans différentes communes.

Après débat, plusieurs solutions peuvent être envisageables :

- soit augmenter le tarif de base pour tout le monde
- soit solliciter les services d'une entreprise de nettoyage et intégrer le coût correspondant au tarif
- soit mettre une option « ménage » en plus du tarif de base

Une réunion sera mise en place prochainement afin d'étudier toutes les possibilités en fonction des fréquentations, des devis ...

Monsieur le Maire informe qu'il faut nommer un régisseur suppléant pour le CLA :

Monsieur KLOPFENSTEIN Hubert, se porte volontaire pour assumer cette fonction.

A l'unanimité, les Elus nomment M. KLOPFENSTEIN Hubert, régisseur suppléant

8-Questions diverses

a) Présentation des vœux de la municipalité le samedi 10 janvier 2009 à 17h00 au centre de Loisirs et d'animation

b) en raison des fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée les vendredis 26 décembre et 2 janvier 2009

c) Voirie Lotissement du Bromont

Monsieur GARCIA signale que suite aux travaux de finition effectués par la société Néolia à la demande de la mairie, les joints en émulsion ne sont pas satisfaisants.

Il rappelle que suite aux passages fréquents d'engins lourds, la voirie est affaïssée autour de certaines plaques d'égoûts, la voirie est boueuse, dégradée, les habitants souhaitent que la municipalité intervienne pour leur sécurité.

Monsieur le Maire rappelle que la voirie appartient toujours au lotisseur, mais dans un souci de sécurité pour les administrés il a adressé un courrier au lotisseur, à la CAB et à la personne qui a effectué des travaux sur sa propriété afin de remédier à ces problèmes de dégradations suite à la circulation d'engins lourds.

Question soulevée, qui a autorisé le propriétaire n'étant pas situé dans le lotissement à se raccorder sur les réseaux existants appartenant à NEOLIA ?

d) Lotissement des « Basses Chintres »

Monsieur Morgen est étonné que l'arrêté de lotir soit signé par Monsieur le Maire, sans avoir réuni au préalable la commission d'urbanisme, il soulève différentes anomalies par rapport au POS sur ce lotissement et notamment le non respect de l'article NA1.1 du règlement.

Monsieur le Maire reconnaît cette anomalie de fonctionnement mais signale que les différents services instructeurs du dossier (DDEA, CAB, SDIS etc..) ont validé ce dossier. Il propose une réunion inter-municipale afin de rétablir un mode de travail pour l'ensemble des différentes commissions permettant d'éviter de telles situations.

La séance est levée à 23h00

Monsieur le Maire laisse la parole aux personnes présentes.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations Ce registre peut être consulté en mairie
